ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement à distance

Question écrite n° 118994

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le développement dans les établissements privés des initiatives d'enseignement à distance pour cette rentrée scolaire. L'intérêt réside dans une meilleure utilisation du temps de travail des enseignants en vue de satisfaire corrélativement les souhaits d'étude des élèves. Quand les moyens horaires ne suffisent pas pour mettre en oeuvre les options réclamées par les élèves, la mise en ligne des cours sous la direction d'un professeur qui suit à distance permet d'une part aux élèves de suivre un enseignement dont ils ne disposeraient pas autrement, d'autre part au corps enseignant de compléter leur temps de travail lorsque la demande est insuffisante dans leur matière. Il lui demande s'il ne pense pas tenter l'expérience de l'enseignement à distance pour les établissements publics.

Données clés

Auteur : M. Christian Vanneste
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 118994
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10472
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)